



La Chaux, le 12 octobre 2020

Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A**

1308 LA CHAUX

Préavis municipal N° 40/2016-2021 relatif à la demande d'autorisation pour la vente d'appartements et la création d'une PPE à la laiterie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Avec l'accord du Conseil général, la Municipalité a eu l'opportunité de procéder à l'achat et aux transformations de notre ancienne laiterie.

Les buts principaux étaient en premier lieu de garder la main sur l'aspect historique, émotionnel et surtout typique de cette vénérable maison afin d'y créer des logements et également de tenter de maintenir une épicerie dans notre village.

La Municipalité avait supposé que l'ensemble du projet pouvait rester en main communale.

La réalité nous a démontré que sans être le propriétaire initial, l'achat du bien-fonds et les transformations génèrent une dette trop importante.

OBJET DU PREAVIS

La Municipalité s'associe à la commission de gestion et finances qui, comme elle l'a toujours évoqué, demande au Conseil général l'autorisation de vendre des appartements pour alléger la dette liée au projet, qui nous aurais privé d'emprunts pour plusieurs années.

Bien que les taux d'intérêts soient très avantageux aujourd'hui, nous avons analysé la situation ; les risques encourus ne sont pas du ressort d'une collectivité communale.

Pour maintenir un équilibre respectable il serait opportun de vendre trois ou quatre

appartements de manière à ce que la commune reste majoritaire dans la future PPE.

CONCLUSIONS

La Municipalité invite le Conseil Général à prendre la décision suivante:

Le Conseil Général

- Vu le préavis N°39/2016-2021 relatif à la dernière tranche d'emprunt pour les transformations de la laiterie
- Ouï le rapport de la Commission Gestion et Finances ;
- Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- d'autoriser la Municipalité à procéder à la vente d'appartements dans le bâtiment de la laiterie et, de ce fait, de créer une PPE et d'en rester majoritaire.

Adopté par la Municipalité en séance du 12 octobre 2020.

Dossier traité par M. Jean-François Guex, Vice-Syndic.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

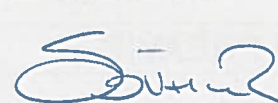
Le Vice-Syndic :



Jean-François Guex



La Secrétaire :



Sandrine Bühler

Préavis présenté au Conseil Général en séance du 27 octobre 2020.